



Je voudrai savoir si le crédit agricole a le droit de me prendre

Par **doudou**, le **04/05/2010** à **13:29**

Bonjour

Je voudrai savoir si le Crédit Agricole a le droit de me prendre la totalité de mes prestations familiales .

Depuis 2 mois ils me prennent la totalité de ma Caf et en plus la pension alimentaire donc je n'est rien pour moi et mes enfants je ne peux même pas payer les factures .

Parsec que je suis a découvert j'ai toujours voulu m'arranger avec la banque mais il veulent rien savoir .

Sans compter qu'il me rejette les chèque donc sa me coute beaucoup de frais et me rejette tout prélèvement sur mon compte .

Merci j'atten une ne repose de votre part svp

Par **kindermaxi**, le **04/05/2010** à **17:20**

Bonjour,

Je suppose que la banque ne fait que recouvrir le découvert de votre compte et que toutes les prestations (caf, pension alimentaire) sont versées directement sur ce compte.

Donc oui, normal.

Quand on reçoit un salaire, dans un premier temps il recouvre le découvert (factures, différents frais qui nous sont propres) et dans un deuxième temps on peut payer ses nouvelles dépenses.

Vis-à-vis de la banque vous ne pouvez que recouvrir le découvert le plus rapidement possible. Afin que vous puissiez utiliser vos prestations comme bon vous semble dans la limite raisonnable (même si pas facile avec le coût de la vie actuelle).
Contactez rapidement une assistante sociale, qui pourra peut-être vous apporter des solutions pour un soutien matériel et/ou financier.
Bonne journée.